

*Procès Verbal de la Commission  
de Réception des Travaux d'aménagement  
et de viabilité*

*Réunie le : 17 Décembre 2015*

**Objet : Examen de la demande de la réception provisoire des travaux d'équipement VRD  
du lotissement dit : AL BOUSTANE**

- **Objet des Réquisitions n° : 20125/18 et 20126/18**
- **Sis à : Ville de Oued-Zem**

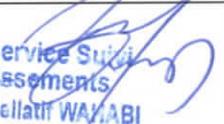
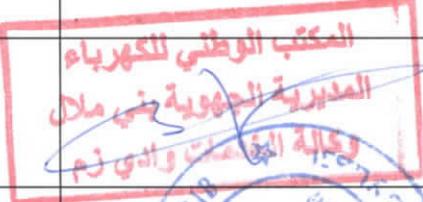
- Vu la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements, promulguée par le Dahir n° 1.92.7 du 15 Hijra 1412 (17 Juin 1992) et en particulier les articles n° 22, 23, 24, 25 et 26.

- Vu le Décret n° 2.92.833 du 25 Rabia II 1414 (12 Octobre 1993) pris pour l'application de la loi n° 25.90 sus-visée, et en particulier les articles n° 15, 16 et 17.

- Suite à la demande présentée par : **LA SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL**  
Auprès de la Commune en date du : **02/12/2015**

Pour la réception des travaux d'aménagement et de viabilité du lotissement dit : **AL BOUSTANE**  
La commission composée des membres désignés ci-après, s'est réuni le **17/12/2015 à 15 h** au siège de **la commune urbaine de la ville d'Oued-Zem**.

Après constat sur les lieux de l'état des travaux, de la qualité des ouvrages réalisés et examen des documents écrits et graphiques, cette commission émet les avis suivants :

Service	Représentant	Avis / Observations	Emargement
Commune	Président C.U	<u>RAS</u>	Khalifa Sairi رئيس بلدية وادي زم Président de la Commune Urbaine d'Ouezzem 
	Sce Trx Municipaux		Chef du Service Suivi des lotissements Signé : Abdellatif WAZABI 
	Sce Urbanisme et Patrimoine		
Province Khouribga	Equipement		
	Urbanisme		
ONEE Branche Eau	Eau Potable		
	Assainissement		
ONEE Branche Electricité	N. JAFFOINE	A. favorable, de ti se h mi en jee 	
IAM	EDDAHMANI ALI	AVIS favorable	
Cadastre			
Conservation Foncière			
Autorité Administrative Locale			
Protection Civile			
Agence urbaine			